

## ÉDITORIAL

### Pour une Communauté de communes aux compétences fortes

Cela fait des années qu'on en parle et elle existera – enfin – sur notre canton d'ici la fin de l'année, date butoir fixée par l'Etat pour conserver les avantages de la ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). A l'unanimité, les 8 communes du canton ont donc décidé la transformation du SIVOM en Communauté de communes (CC) avec les compétences actuelles du SIVOM, et dans le même temps un débat est mené par le comité syndical pour définir quelles seront les compétences réelles de la CC.

#### La CC lève l'impôt

La Communauté de communes gère les compétences que les communes lui transfèrent. Le conseil communautaire dirige la communauté avec un président élu en son sein. Ses revenus proviennent des impôts directs payés par les contribuables, des soutiens de l'Etat (DGF) et d'aides diverses. Le SIVOM ne peut, lui, recourir à l'impôt ; ses ressources sont constituées par les contributions des communes à partir de critères de répartition. La création de la CC entraînera donc celle d'un nouvel impôt local pour financer les compétences choisies. En contrepartie, les communes devraient baisser d'autant leur propre fiscalité.

#### Pour un outil de gestion moderne au service de tous

Face à l'évolution des besoins et aux coûts de plus en plus élevés liés aux réglementations, il est important de se regrouper pour mieux satisfaire les besoins et offrir à tous les habitants du canton les mêmes qualités de services où qu'ils habitent.

C'est vrai pour les services, ramassage des ordures ménagères, tri sélectif, déchetterie, transports scolaires et autres.

C'est vrai aussi pour tenter d'élaborer ensemble une politique plus solidaire, un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace (compétences obligatoires d'une CC).

C'est aussi l'occasion de mieux professionnaliser la gestion de l'eau, de l'assainissement, des voiries que les petites communes ont de plus en plus de mal à gérer dans le cadre réglementaire.

Les services préfectoraux mettent la pression sur les communes afin qu'elles mutualisent les compétences les plus importantes, notamment la gestion de l'eau. Et ils ont raison. Il ne faut pas prendre la création de la CC comme une nouvelle contrainte que l'on nous impose, mais comme une chance de construire l'outil moderne de gestion indispensable au service de nos concitoyens.

A Auzet, le Conseil municipal a mandaté ses représentants pour que la CC prenne en compte certaines compétences que la petite taille de notre commune rend difficile à réaliser : mise à disposition ponctuelle d'agent, entretien de l'éclairage public, entretien des sentiers, transport scolaire. Et pour que deux compétences fortes soient aussi transférées : la voirie, l'eau et son assainissement.

Nous ne manquerons pas dans ces pages de vous tenir régulièrement informés de l'avancée de cette création.

**Roger Isoard - Maire d'Auzet**

## EAU

### Le robinet des subventions se ferme peu à peu



PHOTO M.S.

De g. à dr. : Simon Merveille (Haut Infernet), Roger Isoard (maire) et Nicolas Rigaud (Bureau d'études SIEE-GINGER) en repérage dans le vallon de la Raisinière à l'Infernet, en avril dernier.

L'eau, son débit, sa qualité et son assainissement sont la préoccupation majeure du Conseil municipal. Avec le suivi des actions en cours (*voir-ci-dessous*), c'est le problème rencontré à l'Infernet qui est traité en priorité. Mais si les choix sont validés et les études terminées, la recherche du financement démarre sous de mauvais auspices. La somme importante que nous sollicitons fait grincer les pouvoirs publics et nous devons sans doute trouver une autre solution, plus en rapport avec nos moyens. **M.S.**

#### ÉTAT DES LIEUX, DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX

##### • Schéma directeur eau potable de la commune

- bilan, diagnostic : en cours
- établissement d'un Règlement de l'eau communal : en cours

##### • Régularisation des sources

Débit, qualité et protection des cinq sources : en finalisation

##### • Projet de captage du Seignas de la Raisinière

Montant total de l'opération : 265 000 €

- étude de faisabilité : réalisée
- demande de subventions : en cours (Conseil général 40 %, Agence de l'Eau 30 %, Etat 10 %, commune 20 %)
- choix maîtrise d'œuvre, géomètre, bureau d'études : réalisés
- choix des entreprises : en cours

##### • Mise à niveau de la station d'épuration : lancement en septembre 2008

Le Conseil municipal vous invite à une réunion d'information sur le projet de construction de

### 4 logements « passifs » à Auzet

Vendredi 6 juin - 18 h 30  
à la Fontaine de l'Ours

VOIR ARTICLE PAGE 4



La RD 900 A au passage de la clive de Barles le 3 juin.

## ■ Réouverture de la D900A

A l'occasion d'une réunion publique organisée à Barles le 23 mai, Gilbert Sauvan, vice-président du Conseil général en charge des routes, a annoncé la réouverture le **11 juillet** prochain de la route de Digne, bloquée par un éboulement depuis le 17 janvier. Le coût des travaux dépassera 1 000 000 d'€.

## ■ Ils se diront « oui » à Auzet

Aline Vergnes et Alain Turrel se marieront le 26 juillet à la mairie d'Auzet. La rédaction du Journal leur présente ses félicitations et tous ses vœux de bonheur.

## ■ Lieu de convivialité pour les Auzetans

Lors de sa réunion de travail du 22 mai sur les dossiers en cours, le Conseil a décidé de consacrer une réunion de travail spéciale sur le thème du lieu de convivialité. Objectif : préparer la création d'une commission extra municipale chargée de la réflexion sur ce sujet.

## ■ Fête du massif des Monges 2008

Organisée cette année à Selonnet, la fête aura lieu le samedi 26 juillet. Auzet organisera deux randonnées, une « sportive » et une « familiale », en direction du rendez-vous commun au cinq villages. Un concert et un repas sont prévus en fin d'après-midi. Le SIVU des Monges éditera le prospectus d'information en juin.

## ■ Vipères d'Orsini : un congrès européen à Auzet

Un atelier européen pour la conservation de la vipère d'Orsini se tiendra à Auzet, du 24 au 26 juin prochain, à la Fontaine de l'Ours. Il réunira des chercheurs de plusieurs des 13 pays européens où cette vipère est présente. Rappelons qu'Arnaud Lyet, chargé de mission pour le programme européen Life Nature « Vipère d'Orsini », qui coordonne cette manifestation, habite Auzet.

## ■ Auzet et la biodiversité

« L'érosion de la diversité de la vie animale et végétale représente un coût évalué entre 1 350 et 3 100 milliards d'€ par an dans le monde, selon une étude présentée le 29 mai à Bonn lors de la conférence de l'ONU sur la biodiversité » (Source : *Le Monde* du 2.6.2008). Des chiffres qui nous appellent à la vigilance, même à Auzet dont une partie du territoire est classée dans l'inventaire européen Natura 2000.

## ■ CONSEIL MUNICIPAL

# Les principales décisions

Depuis son élection le 9 mars, le Conseil s'est réuni quatre fois en séance plénière et trois fois pour des réunions de travail (préparation du budget, plan d'aménagement 2008-2027 de la forêt communale, point sur l'avancement des actions en cours).

À noter parmi les délibérations (avec date de la décision) :

- Élection des représentants de la commune dans les syndicats dont elle est adhérente, ainsi qu'à l'AFPA (21 mars) - Voir ci-dessous.
- Ultime modification de la Carte communale avant son envoi en préfecture (11 avril) - Voir article dans le Journal d'Auzet n° 6
- Vote du budget primitif 2008, du prix de l'eau et de l'assainissement (15 avril)
- Dans le cadre du projet de construction des logements passifs, acquisition par la commune de la parcelle 281 appartenant à Mme R. Denier au montant de l'offre SAFER, soit 24 000 €. (15 avril)
- Adoption du plan d'aménagement 2008-2027 de la forêt communale proposé par l'ONF après modifications. (29 avril)
- Choix des membres désignés du CCAS d'Auzet après avoir sollicité leur accord : Mmes Sylvie Bourel, Bérange Palisse et Aude Pourroy (29 avril)
- Le Conseil se prononce en faveur du processus de transformation du SIVOM du canton de Seyne en Communauté de Communes et d'une réflexion afin de déterminer les compétences de cette future collectivité territoriale (en plus des deux obligatoires : aménagement de l'espace et actions de développement économique) « qui prennent en compte les attentes de communes comme la nôtre ». (29 avril)
- Enfouissement des réseaux de lignes électriques et téléphoniques sur un triangle formé par les deux panneaux d'entrée du village et la mairie. Le Conseil décide du principe d'un emprunt à long terme pour autofinancer cette opération d'embellissement. Les travaux, sur 3 ans (première tranche sur le secteur du Gravas au pied du Serre durant cet été), sont subventionnés à 75 % par le Syndicat Intercommunal d'Electrification et à 25 % par France Telecom. (29 avril)
- Abrisbus et panneaux d'information municipale - Le Conseil charge François Rolland des études pour la création d'un abrisbus (21 mars) et de panneaux pour chaque hameau de la commune (29 avril).

## ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS (21 mars)

- **Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)** du canton de Seyne (2 délégués) - Les conseillers décident que le maire est d'office délégué au SIVOM.  
Se présentent pour le second siège : Chr. Isoard et J.-P. Joubert  
Election au vote à bulletins secrets : Chr. Isoard (6 pour + 1 J.-P. Joubert + 1 blanc) est élu.
- **Syndicat intercommunal à vocation unique des Monges (SIVU)** 2 délégués - Sont candidats et élus : R. Isoard, M. Simon
- **Syndicat intercommunal d'électrification de Seyne - Turriers - Le Lauzet (SIE STL)** - 2 délégués titulaires + 2 suppléants  
Sont candidats et élus : Tit. : R. Isoard, D. Palisse - Suppl. : F. Rolland, P. Humbert

## ■ BUDGET 2008

**Précédé le 2 avril d'une réunion de travail qui lui était entièrement consacrée, le Conseil du 15 avril a adopté le budget primitif 2008. D'un océan de chiffres, que doit retenir le citoyen et contribuable auzetan ?**

**1. Les faibles ressources de la Commune.** Pratiquement tout ce qui est réalisé à Auzet le doit à des financements extérieurs (Conseils général et régional, Europe). Le montage des dossiers et les démarches pour les faire aboutir constituent une part importante du travail de certains conseillers et du maire. D'autre part, la Dotation globale de fonctionnement (DGF), allouée par l'Etat, sera cette année en légère baisse suite au récent recensement qui a constaté – au mauvais moment – un léger tassement de notre population.

**2. Les taux des 4 taxes votées par les com-**

**munes** (Taxe d'habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti et Taxe professionnelle) sont chez nous parmi les plus basses du Département et du Canton. Les élus ont souhaité que la capacité d'autofinancement de la Commune tiennent compte au minimum de l'inflation « lissée » en 2007, soit **+ 1,5 %**. Le trésorier public a donc calculé cette augmentation, uniquement sur la Taxe d'habitation et le Foncier bâti.

Les taux 2008 s'élèvent comme suit :  
– Taxe d'habitation : 6,86 %  
– Foncier Bâti : 10,20 %

– Foncier non bâti (38,50 %) et Taxe professionnelle (5,39 %).

**3. Les forfaits de l'eau et de l'assainissement** passent de 75 € à 81 € annuels à la demande de l'Agence de l'Eau qui impose un montant plancher à ces forfaits pour bénéficier de ses aides, qui nous sont indispensables. La Commune n'avait jamais augmenté ces forfaits depuis leur création, il y a cinq ans.

Nous reviendrons plus longuement sur les finances communales dans un prochain numéro du Journal.

# Ouverture de **Barlapain**, atelier-relais de boulangerie

**C'est fait.** Stéphanie Poulain, Jean-François Boivin et leurs enfants Nans (8 ans) et Lian (2 ans) sont désormais auzetans et l'atelier-relais de boulangerie installé au Graveyron, en bordure de route, a démarré son activité.

Le mardi 20 mai, le sympathique couple avait invité l'ensemble du village à une dégustation de sa toute première fournée et une quarantaine de personnes avaient fait le déplacement en dépit d'une météo défavorable. Malgré des soucis techniques de dernière minute, les pains au levain naturel sortaient à l'heure dite du four qui chauffait depuis une petite semaine. Sa surface de cuisson de 7 m<sup>2</sup> améliore la productivité de près de 50 % par rapport à l'ancien site.

## Des perspectives favorables

Pour Barlapain, qui conservera son nom, les perspectives commerciales s'annoncent favorables, grâce notamment une labellisation Bio en cours, nécessaire à l'entreprise auzetane pour fournir le Biocoop de Digne.

La mise en place de cet atelier-relais par la commune – le deuxième après celui de la menuiserie –, est initiée dans le cadre du projet de revitalisation du village, poursuivi par la nouvelle équipe municipale. Elle est financée par un emprunt de 195 000 €. Les mensualités du remboursement seront couvertes par le loyer acquitté grâce à l'activité, et le fonds appartiendra aux boulangers



PHOTO D. PALISSE

*On se pressait dans le fournil pour assister à la sortie des premiers pains de l'atelier-relais.*

dans vingt ans, avec possibilité de devenir propriétaires dans dix ans (durée légale d'amortissement des subventions) s'ils rachètent l'emprunt restant dû. D'ici là, souhaitons-leur bon vent !

**Michel Simon**

**Barlapain**

Le Graveyron - 04140 Auzet

Pour commander : tél. 04 92 35 18 67

## OÙ TROUVER BARLAPAIN ?

• **Toute l'année :**

- le mardi, de 18 h à 20 h au magasin
  - le mercredi, tournée autour du Blayéul
  - le mercredi, à partir de juin, au Biocoop de Digne
  - le vendredi matin sur le marché de Seyne
  - le vendredi de 16 h 30 à 19 h 30 au magasin
- **Juillet-août :** le dimanche, 8 h à 13 h au magasin

## ■ ANIMATIONS

# Le programme estival des **associations**

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATRICE	LIEU
7 juin	Baletti (21 h)	La Fontaine de l'Ours	La Fontaine de l'Ours
7 juin	Accueil véhicules anciens (10 h)	Farigoulette	Place
Tous les samedis de l'été à partir du 7 juin			
	Challenge de boules (14 h à 20 h)	Bout'en train	Bistrot
21 juin	Fête du Citoyen Fête de la Musique Eco-musée	Bout'en train et UDCA	Bistrot
29 juin	Vide-grenier Résultat du concours de dessin	Bout'en train	Bistrot
13 juillet	Départ 6 <sup>e</sup> Transalpine (9 h) Paëlla (12 h) Animation par Denis Dam's	Farigoulette Auzet Village	Place Aire de pique-nique
14 juillet	Spectacle de fin de stage (20 h 30)	La Fontaine de l'Ours	La Fontaine de l'Ours
27 juillet	Concert I. Strawinsky (20 h 30)	La Fontaine de l'Ours Musique dans la Vallée	La Fontaine de l'Ours
28 juillet	Concert de fin de stage (20 h 30)	La Fontaine de l'Ours	La Fontaine de l'Ours
9 août	Bès'tival (journée et soirée)	Vallée du Bès	Place
23 août	Saint-Barthélémy - Résultat du concours des maisons fleuries	Bout'en train	Place
23 août	Spectacle de fin de stage (20 h 30)	La Fontaine de l'Ours	La Fontaine de l'Ours



Pour plus de précisions, contacter chaque association :

- **Farigoulette :** 04 92 35 11 96
- **Bout' en train :** 06 68 53 86 55
- **Auzet Village :** 04 92 34 18 90
- **La Fontaine de l'Ours :**  
04 92 35 28 22
- **Vallée du Bès :** 04 92 35 20 85

Directeur de la publication :  
Roger Isoard  
SR/maquette : Michel Simon  
Contact : [mairie.azuet@wanadoo.fr](mailto:mairie.azuet@wanadoo.fr)  
ISSN : en cours

# Auzet passe au photovoltaïque

Six lampadaires photovoltaïques ont été installés sur la commune. Cette opération est une première dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Elle a pu être réalisée grâce à des financements importants du Département et de la Région. La commune d'Auzet est parvenue à faire modifier la réglementation départementale pour que ce type d'éclairage – fonctionnant uniquement à l'énergie solaire –, soit subventionné alors que seul l'éclairage public traditionnel (réseau EDF) l'était jusqu'ici.

Deux types de lampadaires sont employés :  
– 2 grands de 7 m aux entrées haute et basse de la commune : col du Fanget et Gravas ;  
– 4 petits de 3,5 m dans les hameaux excentrés de l'Infernet Haut, Infernet Bas, et ferme Béridon ; un devant le gîte d'étape.

## Une technologie programmable

Le fonctionnement est simple dans le principe : un panneau solaire charge une batterie, placée dans un conteneur enterré pour la préserver du gel. Lorsque le panneau ne détecte



plus assez de lumière, l'allumage se fait. Un programmeur permet d'éteindre le lampadaire après un nombre d'heures déterminé de

fonctionnement et de le rallumer un temps réglable avant le lever du jour.

La programmation choisie pour tous les lampadaires est la suivante :

- allumage à la nuit tombante (heure variable selon les jours) pendant 5 heures ;
- allumage 1 heure avant le lever du jour.

Bien sûr, ce réglage peut être modifié à la demande s'il ne fait pas l'unanimité.

## Un bon rapport puissance/consommation

La technologie de ces lampadaires est d'avant-garde, puisqu'ils ne fonctionnent pas avec des lampes mais avec des LED (semi-conducteurs, un peu identiques à des diodes). Le système est commercialisé pour les faibles puissances (lampes torches, ...), mais la technologie des LED à forte puissance utilisée pour ces lampadaires est toute nouvelle.

L'avantage essentiel est une très faible consommation pour une puissance lumineuse importante, ce qui permet un fonctionnement de plusieurs jours (une semaine en principe) sans aucun soleil.

Denis Palisse

## LOGEMENT

# Point sur le projet de construction de 4 logements passifs

En ce mois de mai 2008, notre projet auzétan – et d'avant-garde en France –, est bien avancé. Il est de surcroît bien connu dans les milieux spécialisés de la construction « très basse énergie » grâce aux présentations qui ont été faites en France (en particulier aux 2<sup>es</sup> Assises nationales de la Maison passive à Grenoble en avril 2008) et à l'étranger (Forum Climalp à Entlebuch en Suisse en mai 2008).

**Le projet complet sera exposé en détail aux Auzétans le vendredi 6 juin 2008, à la Fontaine de l'Ours à 18 h 30.**

C'est donc un point assez général qui sera fait ici. L'avancement du projet peut être résumé selon les deux phases de la méthodologie que nous avons retenue au départ :

- une phase « études » jusqu'au dépôt du permis de construire ;
- une phase « construction » proprement dite.

Cette structure de conduite de projet, peu habituelle, a permis l'obtention des financements pour les études dans un premier temps. Ces dernières ont été réalisées et achevées. Elles nous ont permis de constituer un dossier solide, précis sur les qualités des logements, et d'obtenir un devis détaillé pour la construction.

## Trouver le financement

Nous sommes donc à un tournant du projet. En possession de ce dossier solide, nous pouvons désormais engager la deuxième phase « construction » et, pour commencer, la recherche des financements à une hauteur suffisante, de manière à ce que l'opération n'engage pas de frais pour la commune.

Nous allons pour cela prendre notre « bâton de pèlerin », aller à la rencontre des financeurs potentiels (Département, Région, État, Europe, sponsors, etc.), leur expliquer l'enjeu d'un tel projet, leur montrer que le logement passif devient incontournable avec la raréfaction des énergies fossiles et un devoir pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

## Un surinvestissement acceptable

Le site de construction est désormais arrêté. Il se situe dans la montée au Forest, dans un coude de la route. Initialement prévu au Chapelenc sur un terrain privé dont l'acquisition n'a pas été possible pour des raisons de coût, il a ensuite été transféré au col du Fanget sur un terrain communal. Mais le conseil municipal n'a pas voulu maintenir

## Le contenu du dossier «Études»

Les plans du bâtiment qui abritera les 4 logements ainsi que les plans des appartements sont présentés par l'architecte Benoît Grimaud, de Digne. La nature et l'épaisseur des matériaux utilisés sont définies.

Le bureau d'études thermiques choisi (Izuba Energie), de renommée nationale, a analysé au moyen d'un code de calcul performant les paramètres de construction définis par l'architecte sur deux sites : le Village et le col du Fanget (différence d'altitude de 250 m, donc de températures moyennes). Le résultat est tout à fait encourageant puisque presque du premier coup, ces paramètres se sont avérés bons pour le site du Village. Le bâtiment présente les caractéristiques du « passif » au plan énergétique (consommation en énergie de chauffage inférieure à 15 kWh/m<sup>2</sup>/an, contre 180 kWh/m<sup>2</sup>/an pour la moyenne des logements en France) et peut donc prétendre à la labellisation « PassivHaus ».

ce choix, car la construction n'aurait pas apporté l'élan de revitalisation du village escompté (éloignement du village et proximité de Seyne). La construction sera donc réalisée finalement, en partie sur un petit terrain privé que la commune a acquis et en partie sur un terrain communal qui le jouxte.

Le devis de la construction des 4 logements se situe dans la fourchette acceptable de surinvestissement de 15 % par rapport au coût d'une construction traditionnelle. Ce surinvestissement peut être amorti en 25 ans au coût actuel de l'énergie, mais beaucoup plus rapidement selon toute vraisemblance.

**Alors venez tous à la réunion d'information du 6 juin** ; après un rappel du contexte environnemental mondial, nous examinerons la contribution de l'habitat aux dépenses énergétiques. Nous aborderons les généralités sur l'habitat « passif », puis présenterons le projet d'Auzet et la réponse de l'architecte à nos exigences. Vous pourrez voir les appartements et le bâtiment en 3D. Nous vous présenterons rapidement l'étude thermique. Et, bien sûr, dialogue avec vous tous et réponses à vos questions.

Denis Palisse